

Var Estérel Méditerranée : Un cap commun pour 2035

Le projet de SCoT- Schéma de Cohérence Territoriale - va permettre d'observer le territoire, de choisir un cap et d'organiser l'aménagement de l'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) à l'horizon de 15 ans. Aujourd'hui en cours d'élaboration, il deviendra le document d'aménagement de référence des 5 communes du territoire à partir de 2017.

LE SCOT, LE PIVOT DE L'URBANISME

UN SCHÉMA...

qui détermine les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable pour les 15 à 20 prochaines années

DE COHÉRENCE...

- > Entre les politiques publiques locales (habitat, déplacements, commerce, énergie, paysage, etc.)
- > Entre les documents d'urbanisme communaux → les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
Une fois le SCoT approuvé, il servira de référence aux documents d'urbanisme (PLU...).

TERRITORIALE

un document de planification stratégique à l'échelle d'un bassin de vie



LE SMVM

Le SCoT de la CAVEM comporte un Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Ce dernier fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral. C'est un outil de zonage qui détermine la vocation générale des différents secteurs de l'espace maritime et des différentes zones côtières, notamment celles affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines et aux activités de loisirs. Il précise les mesures de protection du milieu marin.

CHIFFRES CLÉS

■ La CAVEM, une situation centrale

■ 5
5 communes

■ 107 547
107 547 habitants en 2011
(10,7 % du Var)

■ 350
350 km²

■ 307
307 habitants par km²



4 ÉTAPES INCONTOURNABLES

- **Le diagnostic : quelle est la situation actuelle ?**
Un état des lieux du territoire sous tous les angles –habitat, équipements, patrimoine, économie, déplacements, environnement...– afin de mettre en lumière les enjeux.

- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : comment atteindre notre but ?**
Détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

2015
OBSERVER
LE TERRITOIRE

2015
CHOISIR
UN CAP

2016
DÉFINIR
DES RÈGLES

2017
VALIDER
LE PROJET

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : quel territoire voulons-nous ?
Définit les grandes orientations du développement de l'Agglomération à suivre pour les 15 prochaines années. C'est le projet politique, sur le plan de l'aménagement du territoire. Les élus y exposent leur vision de l'avenir.

L'enquête publique et l'approbation : qu'en pensent les partenaires et la population ?
L'approbation définitive du SCoT se fait après consultation des personnes publiques associées (Etat, départements, région, chambres consulaires,...) et enquête publique auprès des habitants. Le SCoT entre alors en vigueur.

LA CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET

S'INFORMER

- > Des expositions et lettres du SCoT aux sièges de la Communauté d'Agglomération et des 5 communes
- > Des articles réguliers dans la presse locale

S'EXPRIMER

- > Un registre d'expression au siège de la CAVEM
- > Par courrier
- > Contact : CAVEM
624 Chemin Aurélien,
83700 Saint-Raphaël
04 94 19 31 00

ECHANGER

- > Des réunions publiques tout au long du projet